

Annexe au règlement complémentaire FER Genève relatif au remboursement des frais pour les cadres et les membres de la direction - Montants limites

Chiffres	Titre	Montants (CHF)
Déplacement		
2.2	Train	1 ^{ère} classe
2.3.	Transports publics urbains	Frais effectifs
2.4	Avion :	
	• Vol de moins de 4 heures	Classe affaire
	• Vol de plus de 4 heures	Classe affaire ou 1 ^{ère} classe
2.6	Véhicule de location	Frais effectifs
2.7	Véhicule privé	Norme fiscale ¹
	• Indemnité kilométrique	Nombre de Km annuels estimés x norme fiscale ²
	• Indemnité forfaitaire	
2.8	Véhicule d'entreprise	0.8% du prix d'achat du véhicule (HT), min. CHF 150 par mois
Frais de repas et hébergement		
3.1	Petit déjeuner	
	• Suisse	Frais effectifs*
	• Europe	Frais effectifs*
	• Autres pays	Frais effectifs*
	Déjeuner / dîner	
	• Suisse	Frais effectifs*
	• Europe	Frais effectifs*
	• Autres pays	Frais effectifs*
3.2	Hébergement ³	
	• Suisse	Frais effectifs*
	• Europe	Frais effectifs*
	• Autre	Frais effectifs*
6.2	Frais de repas autorisés entre membres du personnel	
	• Repas pris hors de l'entreprise	Frais effectifs*
	• Repas livrés dans l'entreprise	Frais effectifs*

27 SEP. 2006



¹ Actuellement CHF 0.65 pour les automobiles et CHF 0.40 pour les motos, selon l'appendice de l'Ordonnance sur la déduction des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante en matière d'impôt fédéral direct (RS 642.118.1)

² Idem

³ Prix par nuit, petit déjeuner et repas non compris

* Dans les limites définies par l'entreprise